



Divorce après deux ans de separation

Par **polux39**, le **10/03/2015 à 14:18**

BONJOUR marque de politessernNous sommes mariés depuis 1989 sous le régime de la communauté et sur le point de divorcer. Nous vivons séparés depuis deux ans (J'ai quitté le domicile). Notre maison a été construite en 2009 sur un terrain appartenant à mon mari obtenu par donation. La maison a été financée par un apport personnel commun et la contraction de crédits encore en cours. Il y a 9 mois cette maison à disparu en fumée suite à un incendie dont nous ne connaissons pas l'origine. Les experts sont sur le point de faire leurs offres de remboursement concernant la maison et ce qu'elle comprenait de mobilier. Mon mari (Futur ex mari) souhaite reconstruire à l'identique. Que me revient il ?**MERCI**

Par **aguesseau**, le **10/03/2015 à 17:40**

bjr, rnil ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement.rnla maison, ayant été construite sur un terrain appartenant à votre mari, appartient à votre mari.rndans le cadre du divorce, comme la communauté a financé un bien propre à votre mari, dans le cadre du divorce votre mari devra une récompense à la communauté.rnvous devez calculer ce que la communauté a financé, sachant que les gains et salaires tombent dans la communauté, et que votre mari devra restituer à la communauté dont vous devrez récupérer la moitié.rnles assurances rembourseront le propriétaire du bien sinistré.rncdt

Par **polux39**, le **15/03/2015 à 07:42**

Ai je le droit de refuser la totalité de (la récompense) ? Convenir avec mon mari d'une somme

moins ? Comment sont calculés les honoraires d'un notaire ? D'un avocat ? Comment limiter les frais ?

Par **cocotte1003**, le **15/03/2015** à **08:49**

Bonjour, oui vous pouvez toujours passer un accord amiable cela permettra certainement de ne pas faire traîner le divorce, cordialement